

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la suite du Conseil de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique tenu à Yaoundé le 13 Avril 2024, le Président de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Mécanique (ONIGM) rappelle à tous les Ingénieurs de Génie Mécanique (IGM) :

- Concernant l'inscription au tableau de l'Ordre, que les Ingénieurs de Génie Mécanique (IGM) qui accusent des arriérés d'inscription et de cotisations régularisent leur situation en se mettant à jour pour les années 2022, 2023 et 2024. Le Tableau de l'Ordre pour l'année 2024 sera publié le 31 Mai 2024 et transmis, pour toutes fins utiles, au MINTP, au MINMAP, à l'ARMP et aux Maîtres d'Ouvrages.
- Concernant l'autorisation d'exercer en clientèle privée, que les entreprises exerçant en clientèle privée dans un des secteurs du Génie Mécanique régularisent leur situation en se mettant à jour pour les années 2023 et 2024.
- Concernant le cachet de l'IGM et les cartes de visite, que tous les IGM s'acquittent des frais y afférents en même temps que le paiement des frais d'inscription et de cotisation.

Fait à Yaoundé, le 15 Avril 2024

